

# COMMUNE DE CHANTÉRAC

Département de la Dordogne

## COMPTE – RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 MARS 2012

Convocation et Affichage le 05 mars 2012

L'an deux mille douze, le **mercredi 14 mars 2012 à 18h30**, dûment convoqué s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chantérac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

**Présents** : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, JUGIE Roger, LAMY Hervé, MARTIOL Philippe, CAULIER Yvon, LEHELLE Martine, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, PETEYRAS Marlène.

**Absents excusés** : MERIEN Jérôme.

**Secrétaire de séance** : BERTRANDIAS Isabelle.

### **Délibération n° 06/2012 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2011**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2011 du budget principal qui s'établit ainsi :

La section de fonctionnement présente :

Un montant en dépenses de : 323 392,22 €      **Résultat 2011** : 62 483,84 €

Un montant en recettes de : 385 876,06 €

Un report 2010 de : 35 380,29 €

**TOTAL : 97 864,13 €**

La section d'investissement présente :

Un montant en dépenses de : 204 216,56 €      **Résultat 2011** : - 118 737,46 €

Un montant en recettes de : 85 479,10 €

Un report 2010 de : - 19 191,15 €

**TOTAL : - 137 928,61 €**

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à :

En dépenses d'investissement : 138 013,02 €

En recettes d'investissement : 196 600,00 €

**TOTAL : 58 586,98 €**

### **RÉSULTAT À REPORTER : 18 522,50 €**

Jean-Michel MAGNE, Maire, ne prend pas part au vote.

### **Délibération n° 07/2012 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2011**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2011 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

La section d'exploitation présente :

Un montant en dépenses de : 38 762,25 €

Résultat 2011 : 85,04 €

Un montant en recettes de : 38 847,29 €

Un report 2010 de : 1 751,29 €

---

**TOTAL : 1 836,33 €**

La section d'investissement présente :

Un montant en dépenses de : 54 155,78 €

Résultat 2011 : - 19 314,45 €

Un montant en recettes de : 34 841,33 €

Un report 2010 de : 18 733,12 €

---

**TOTAL : - 581,33 €**

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à : NEANT

**RÉSULTAT À REPORTER : 1 255,00 €**

Jean-Michel MAGNE, Maire, ne prend pas part au vote.

**Délibération n° 08/2012 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
BUDGET LOTISSEMENT 2011**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2011 du budget LOTISSEMENT qui s'établit ainsi :

La section de fonctionnement présente :

Un montant en dépenses de : 143 034,94 €

Résultat 2011 : 186 419,68 €

Un montant en recettes de : 329 454,62 €

Un report 2010 de : - 2 210,00 €

---

**TOTAL : 184 209,68 €**

La section d'investissement présente :

Un montant en dépenses de : 140 373,43 €

Résultat 2011 : - 140 373,43 €

Un montant en recettes de : 0,00 €

Un report 2010 de : 37 588,48 €

---

**TOTAL : - 102 784,95 €**

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à : NÉANT

**RÉSULTAT À REPORTER : 81 424,73 €**

Jean-Michel MAGNE, Maire, ne prend pas part au vote.

**Délibération n° 09/2012 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011- BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAÏ, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 10/2012 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAÏ, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - Déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 11/2012 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011 - BUDGET LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAÏ, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

#### **Délibération n° 12/2012 : PAIEMENT DES INVESTISSEMENTS - BUDGET 2012**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de payer les factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2012.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2012, dans la limite de 25 % du montant des crédits votés en 2011 déduction faite du chapitre 16 (capital des emprunts).

#### **Délibération n° 13/2012 : REMBOURSEMENT ASSURANCE - DÉGAT VOIERIE DANS LE BOURG**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise APPLI FLUIDE a causé des dégâts sur la voie communale n° 202 dans le bourg au mois de juillet 2011. Un constat a été établi et une déclaration a été effectuée auprès de l'assurance accompagnée d'un devis.

La compagnie vient d'adresser à la commune un chèque de 1 815,00 € correspondant aux travaux de dégradations de chaussée suite à ce dégât.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'indemnisation proposée par le cabinet MACARY.

#### **Délibération n° 14/2012 : CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC L'A.T.D.**

Monsieur Le Maire présente la convention informatique à intervenir entre :

- La commune de Chantérac
- Et
- L'Agence Technique Départementale à Périgueux

Concernant l'assistance sur les logiciels e-magnus.

La présente convention a pour but de définir les conditions de mise en place et l'exploitation de logiciels définis sous le nom de e.magnus

La participation financière de la commune pour la formation et l'assistance est votée chaque année par le Conseil d'Administration de l'A.T.D. La redevance annuelle pour 2012 est fixée à 658 euros pour l'ensemble des logiciels e .magnus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention,
- Autorise Monsieur Le Maire à la signer.

#### **Délibération n° 15/2012 : MISE AUX NORMES SANITAIRES ET D'ACCESSIBILITÉ DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le restaurant scolaire de Chantérac a été construit dans les années 70 et en dehors de quelques équipements de cuisine, il n'a pratiquement pas subi de transformations. Les conditions d'accessibilité au Bâtiment ne répondent donc pas à la réglementation actuelle, de même que le sanitaire. Par ailleurs, toutes les tâches de restauration s'effectuent actuellement dans une pièce unique. On note également que les meubles sous paillasse et éviers sont encore en ossature bois avec portes en particules surfacées mélamine blanc, ce qui a fait l'objet de la principale remarque des Services Vétérinaires qui ont mis en demeure la commune d'effectuer des travaux de mise en conformité.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée un projet établi par l'Agence Technique Départementale qui porte donc sur l'adaptation du bâtiment aux normes d'accessibilité (Création d'un cheminement conforme depuis l'école, ouverture et sanitaire accessible aux P.M.R.), la mise en conformité sanitaire de la partie cuisine, qui conduit en particulier à une

extension du bâtiment, le remplacement des menuiseries extérieures, de la couverture et des appareils de chauffage (Maintenance). Le coût prévisionnel de travaux s'élève à 168 085 euros H.T., maîtrise d'œuvre comprise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général, au titre du contrat d'objectifs 2012, au taux de 20 %, soit 33 617 €
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général, au titre du maintien du service public à l'éducation en milieu rural, au taux de 20 %, soit 33 617 €,
- S'engage à compléter le financement sur les fonds propres de la commune.

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal retient pour 2012 les travaux et achat suivants :

- 1) Mise aux normes sanitaires et d'accessibilité du restaurant scolaire
- 2) Achat bâtiment dans le bourg
- 3) Voirie

## CONTRAT D'OBJECTIFS 2012

Demande de subvention pour les travaux du restaurant scolaire et des travaux de voirie.

## RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à consulter des cabinets pour la maîtrise d'œuvre.

## TRAVAUX DE CONFORTATION DE L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions suivantes :

40 % DRAC – 20 % Région – 20 % Conseil Général.

La Fondation du Patrimoine pourrait apporter une aide en plus de la souscription qui sera lancée auprès de la population.

## ASSAINISSEMENT 2<sup>ème</sup> tranche

Afin de pouvoir implanter la station d'épuration au hameau de Boutard, des démarches ont été entamées auprès des habitants pour acquérir du terrain. Monsieur VILLECHAUVIN propose de vendre une parcelle d'une contenance de 1 250 m<sup>2</sup>, au prix de 12 € le m<sup>2</sup>, il demande aussi 5000 € de préjudice subi, soit un total de 20 000 €. Le Conseil Municipal n'accepte pas cette proposition et se propose d'acquérir au prix de 4 € le m<sup>2</sup> (prix d'achat des parcelles du lotissement).

## Questions diverses et communications diverses

- Monsieur Le Maire reçoit différentes agences pour vendre les lots du lotissement.
- Monsieur ETOURNEAU, boucher à TOCANE ST APRE, peut fournir le restaurant scolaire tous les jours. Le Conseil Municipal décide de se fournir en boucherie/charcuterie auprès de ce dernier à partir du 2 mai 2012.

**Récapitulatif des délibérations prises :**

**Délibération n° 06/2012** : Vote du compte administratif - BUDGET PRINCIPAL 2011

**Délibération n° 07/2012** : Vote du compte administratif - BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

**Délibération n° 08/2012** : Vote du compte administratif - BUDGET LOTISSEMENT 2011

**Délibération n° 09/2012** : Approbation du compte de gestion 2011 - Budget Principal

**Délibération n° 10/2012** : Approbation du compte de gestion 2011 - Budget annexe Assainissement

**Délibération n° 11/2012** : Approbation du compte de gestion 2011 - Budget Lotissement

**Délibération n° 12/2012** : Paiement des investissements budget 2012

**Délibération n° 13/2012** : Remboursement assurance - Dégât voirie dans le bourg

**Délibération n° 14/2012** : Convention d'assistance avec l'A.T.D.

**Délibération n° 15/2012** : Mise aux normes sanitaires et d'accessibilité du restaurant scolaire

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 20h00.